

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 30 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2024-003

Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 26

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Charlotte PASSETEMPS, Laetitia PERROQUIN, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Yannick KAWA, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur François DAVIET à Monsieur Alain BURGARD

Monsieur Jean-Claude PÉPIN à Madame Élisabeth BOIVIN

Madame Nolwen PORCEILLON à Madame Floriane ESCOLANO

Madame Brigitte TERRIER à Monsieur Pierre BANNES

Monsieur Anthony VITTOZ à Madame Laetitia PERROQUIN

Secrétaire de séance :

Madame Élisabeth BOIVIN

Monsieur Stéphane RIALLAND, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

Les tableaux ci-après présentent le détail des acquisitions et cessions décidées durant l'année 2023.

Acquisitions foncières en cours depuis le 01/01/2023

DÉLIBÉRATION	ADRESSE	N° PARCELLE	SUPERFICIE TOTALE M ²	SUPERFICIE ACQUISE M ²	ZONE	PRIX /M ²	PRIX
DEL 2023-010	La Bonasse	C 4417	279	279	UC	50,00 €	13 950,00 €
DEL 2023-036	Malapierre	B 1165	1506	1506	N	0,28 €	421,68 €
DEL 2023-037	Lachair	C 4361	4	4	1AUd	12,00 €	48,00 €
		C 4362	58	58	1AUd	12,00 €	696,00 €
DEL 2023-061	Marachon	C 795	765	20	N	0,28 €	5,60 €
	Marachon	C 802	615	615	N	0,28 €	172,20 €
	Marachon	C 803	1406	1406	N	0,28 €	393,68 €
	Impasse des noisetiers	C 4444	630	130	UC	50,00 €	6 500,00 €
	Impasse des noisetiers	C 4445	445				
	Impasse des noisetiers	C 3844	353				
	La Bathie	C 3791	63	63	N	0,28 €	17,64 €
DEL 2023-062	Chemin du moulin	C 4758	1013	24	UA	20,83 €	500,00 €
DEL 2023-063	Sur les Fartos	A 195	5293	5293	N	0,28 €	1 482,04 €
DEL 2023-073	Chante Merle	A 849	3537	3537	N	0,28 €	990,36 €
DEL 2023-074	Marachon	C 812	765	765	N	0,28 €	214,20 €
	Les grandes Vignes	C 600	4200	70	N	0,28 €	19,60 €
	Marachon	C 822	662	94	N	0,28 €	26,32 €
DEL 2023-076	Route d'Avully	C 4055	194	15	UAa	20,00 €	300,00 €
		C 4056	10905	577	UAa	20,00 €	11 540,00 €
DEL 2023-085	Lompraz	B 3084	145	282	UC		1,00 €
	La Bathie	C 4592	91		UC		
	La Bathie	C 4717	2		UC		
	La Bathie	C 4718	4		UC		
	La Bathie	C 4713	29		UC		
	La Bathie	C 4604	7		UC		
DEL 2023-093	La Fenasse	C 4764	1950	1950	A	1,00 €	1 950,00 €
		C 4765			A		
		C 4766			A		
		C 4769			A		
		C 4772			A		
		C 4787			A		
		C 4791			A		
DEL 2023-095	La Bloda	C 887	4460	63	UX et N	80,93 €	5 098,59 €
	La Bloda	C 888	2925	441	UX	80,92 €	35 687,01 €
	Les grandes Vignes	C 3508	4597	45	UX	80,93 €	3 641,85 €
	Les grandes Vignes	C 3839	578	28	UX	80,93 €	2 266,04 €
	Les grandes Vignes	C 3837	253	7	UX	80,93 €	566,51 €
DEL 2023-110	Marachon	C 2093	44	44	N	0,28 €	12,32 €
DEL 2023-111	La Tête Est	A 665	1560	1560	N	0,28 €	436,80 €
		A 666	22813	22813	N	0,28 €	6 387,64 €
total							93 325,08 €

Cessions foncières en cours depuis le 01/01/2023

DÉLIBÉRATION	ADRESSE	N° PARCELLE	SUPERFICIE TOTALE M ²	SUPERFICIE CEDÉE M ²	ZONE	PRIX /M ²	PRIX
DEL 2023-062	Chemin du moulin	C 4758	28	28	UA	17,86 €	500,00 €
DEL 2023-077	67 impasse de la pierre à feu	C 4138	355	355	UX	1 099,00 €	390 000,00 €
DEL 2023-094	65 impasse de la pierre à feu	C4138	100	100	UX	1 500,00 €	150 000,00 €
total							540 500,00 €

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

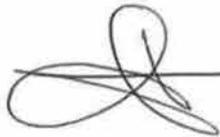
Prend acte de l'ensemble des acquisitions et cessions décidées sur l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN




Le Maire
Séverine MUGNIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 09/02/2024
De sa publication le 09/02/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.